

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**  
**MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CANADA**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 24 juillet 2015, à la salle municipale de l'Hôtel de ville, à compter de 9h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
Est absent :	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5755**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 9h.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5756**

**ENTENTE DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RUE DES NOISETIERS**

ATTENDU QU' en 2013, des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc ont été effectués sur la rue des Noisetiers par l'entreprise Gaétan Lacelle Excavation inc., entrepreneur général, par la firme d'ingénieurs-conseils Génivar (maintenant WSP) et par le laboratoire EXP inc., mandaté pour le contrôle de la qualité des matériaux.

ATTENDU QU' au printemps 2014, plusieurs problèmes d'infrastructures ont été notés, soit : des dépressions dans la rue, des sections d'asphalte fissurées et en mauvais état et des fossés de drainage en mauvais état.

ATTENDU QU' en mai 2014, la municipalité a octroyé un mandat d'expertise géotechnique de la rue des Noisetiers à la firme Donovan Experts-Conseils inc.

ATTENDU QU' en mai 2014, la Municipalité a mandaté Me Marc-André Simard de mettre en demeure les firmes Gaétan Lacelle Excavation inc., WSP inc. (Génivar) et Les Services EXP inc., responsable des travaux sur la rue des Noisetiers, afin qu'elles soumettent à la municipalité un plan de réfection des travaux dans un délai de vingt (20) jours.

ATTENDU QUE le rapport final d'expertise déposé en août 2014 par Donovan Experts-Conseils inc. identifie les causes de la dégradation de la chaussée sur la rue des Noisetiers. Les conclusions du rapport d'expertises mettent en cause la responsabilité de l'entrepreneur général, de la firme d'ingénieurs-conseils et du laboratoire impliqués dans la réalisation du contrat.

ATTENDU QUE le 22 juillet 2015, les firmes Gaétan Lacelle Excavation inc. et WSP inc. ont déposé une offre de règlement final et global du litige concernant les travaux de réfection de la rue des Noisetiers. Dans cette offre de règlement :

- Gaétan Lacelle Excavation inc. s'engage à réaliser les travaux correctifs selon le plan présenté par WSP (voir la copie annexée et signée ici), suivant les règles de la science et de l'art dans ce domaine, tel qu'exprimé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal le vendredi 24 juillet 2015.
- WSP inc. remboursera à la Municipalité une somme de cinq mille dollars (5 000 \$) pour le règlement final et global.
- La Municipalité s'engage à faire la supervision des travaux correctifs qui seront réalisés par Gaétan Lacelle Excavations inc. et à prendre en charge, à ses frais, les travaux de reprise du pavage de la rue.
- À la fin des travaux de réfection et suite à l'encaissement de la somme de 5 000 \$ de la part de WSP inc., la Municipalité s'engage à donner à Gaétan Lacelle Excavation inc. et à WSP inc. une quittance finale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer l'entente de règlement concernant la réfection de la rue des Noisetiers, incluant le plan des travaux présentés par les firmes Gaétan Lacelle Excavation inc. et WSP inc. (Génivar).

Il est aussi résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter une somme de 10 000 \$ au surplus accumulé non affecté pour la dépense relative aux travaux d'asphaltage sur la rue des Noisetiers.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-07-5757**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 10h30.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

---

Pierre Flamand, maire

---

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier

**ENTENTE DE RÈGLEMENT FINAL ET GLOBAL DU LITIGE**  
**CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA RUE DES NOISETIERS**

ENTRE :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES « MUNICIPALITÉ »**

ET

**GAÉTAN LACELLE EXCAVATION INC. « ENTREPRENEUR »**

ET

**WSP CANADA INC. « CONSULTANT »**

POUR :

**RÈGLEMENT FINAL ET GLOBAL DU LITIGE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA RUE DES NOISETIERS RÉALISÉS PAR L' « ENTREPRENEUR » (RÉF. DOSSIER : 111-18608-00)**

**IL EST CONVENU QUE CETTE ENTENTE EST FAITE SANS PRÉJUDICE ET SANS ADMISSION DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DES PARTIES.**

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

- L' « Entrepreneur » s'engage à réaliser les travaux correctifs selon le principe établi lors d'une rencontre entre les parties et à définir entre la Municipalité et l'Entrepreneur et ce, sans frais pour la Municipalité, sauf pour la reprise du pavage qui sera la responsabilité de la Municipalité;
- Le « Consultant » remboursera à la Municipalité une somme de cinq milles (5 000\$) dollars pour règlement final et global;
- La « Municipalité » s'engage à faire la supervision des travaux correctifs qui seront réalisés par l'entrepreneur, à libérer la retenue contractuelle de l'Entrepreneur, à prendre en charge, à ses frais, les travaux de reprise au pavage de la rue et à donner au « Consultant » et à l' « Entrepreneur » une quittance finale.

PROPOSITION FAITE PAR :  
GAÉTAN LACELLE EXCAVATION INC.

  
Par : MARTIN LACELLE, Secrétaire

ET

WSP CANADA INC.

  
2015-07-22  
Par : JEAN LABELLE, Ingénieur

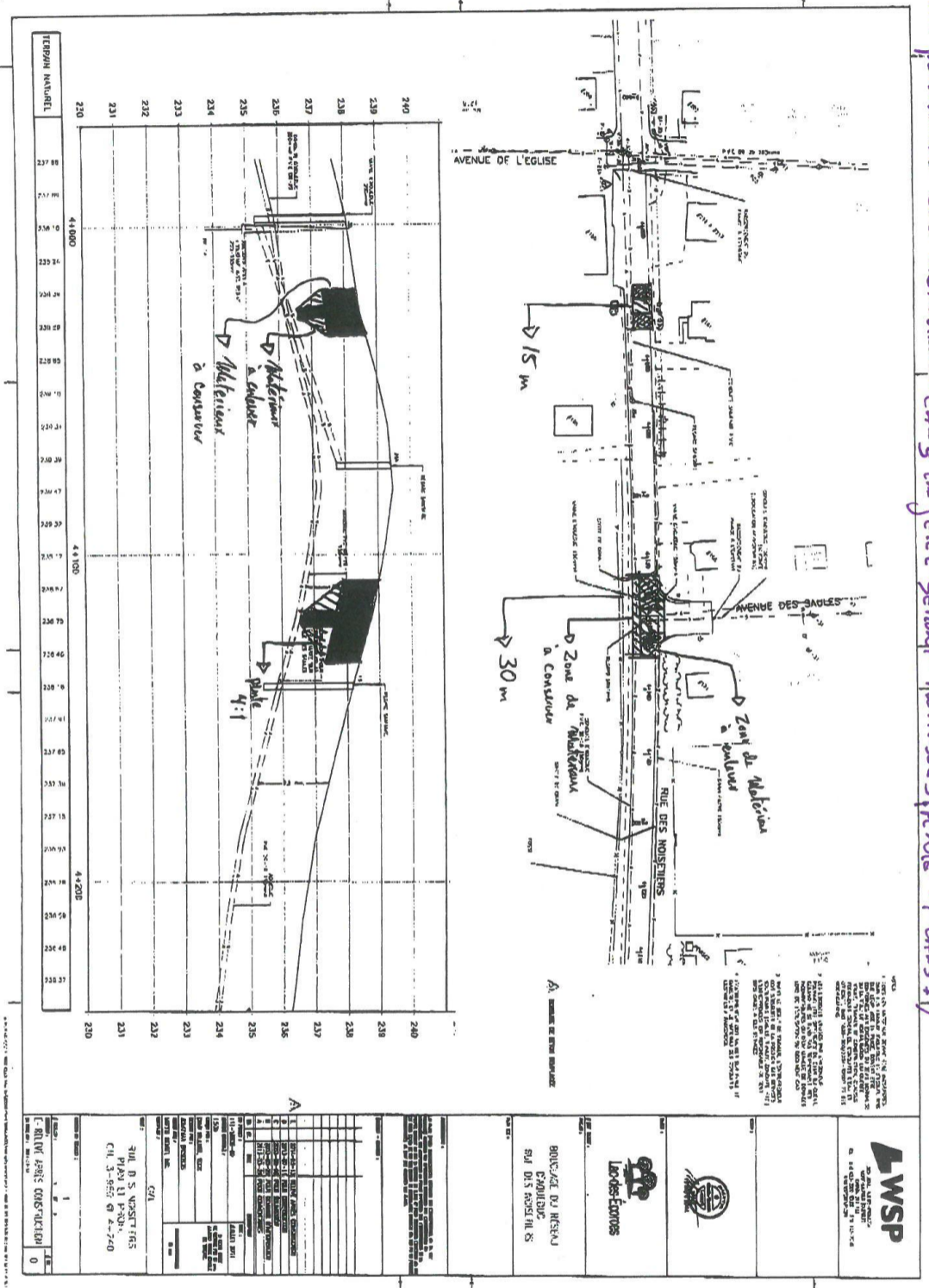
Signé à Mont-Laurier, ce vingt-deuxième jour de juillet 2015.

ACCEPTÉ PAR ;  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

  
Par : JEAN BERNIER, dir.-gén.

Date : 10 août 2015

□ Superficie de la zone escavée: 520 m<sup>2</sup>  
 □ Des excavations pour permettre des transmissions dans la jetée servant aérées (Pente 4 dans 1)  
 □ Annuler les fossés



Signé à : Lac-des-Écorces DATE: 10 Aout 2015  
[Signature]